

Histoire & Mémoire

sept 2005 n° 43

éditorial



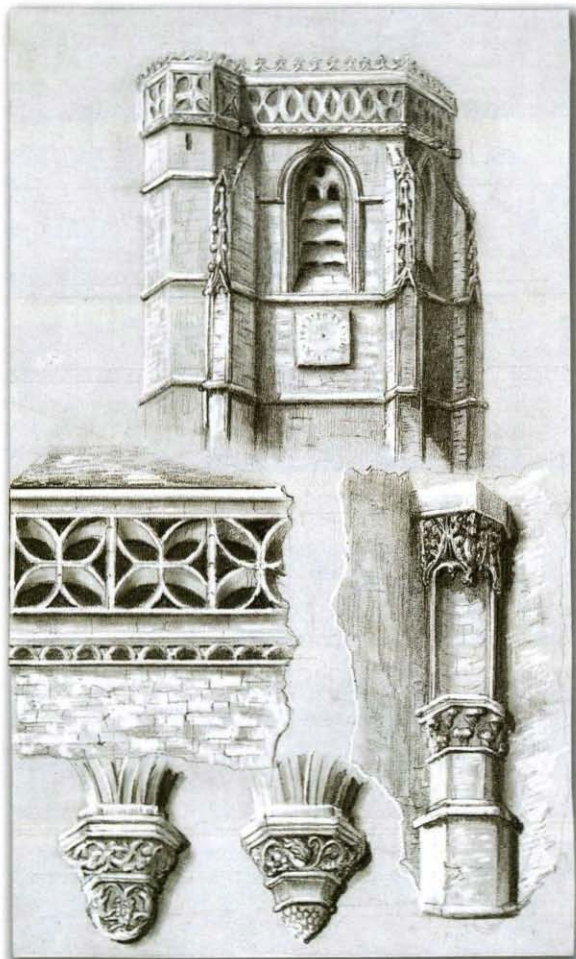
Depuis un quart de siècle, les Journées du patrimoine séduisent nos concitoyens qui, en groupe, en famille, individuellement, se rendent massivement dans des lieux patrimoniaux qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter et dans des lieux qui ne sont pas voués au culte du patrimoine le reste de l'année. Si les Archives départementales font partie évidemment des établissements à vocation patrimoniale, les habitants du Pas-de-Calais n'ont pas tous de bonnes raisons de les fréquenter, ni même de les connaître. L'année dernière, en moins de 6 heures, 300 personnes ont passé la porte du 12 place de la préfecture et visité en détail le centre Georges-Besnier.

Aussi la participation des Archives départementales aux Journées du patrimoine est-elle reconduite cette année. Les animations proposées sont élargies, à Arras et à Dainville : au delà des visites des parties « cachées », il y aura une exposition de dessins et maquettes d'œuvres d'artistes du vitrail et du bois, une évocation du nécessaire mariage des nouvelles technologies de l'information et des archives avec les documents numérisés, un atelier de moulages de sceaux destiné particulièrement au jeune public et même une ouverture complète de la salle de lecture de Dainville le dimanche après-midi, à l'intention spéciale des amoureux de la généalogie.

Il y aura ainsi plusieurs diverses manières d'aimer son patrimoine, pour suivre le mot d'ordre des Journées du patrimoine 2005 : « J'aime mon patrimoine ! ».

Le Conseil Général tient beaucoup à ce que ses services et établissements soient familiers à tous les habitants du département et à ce que les visiteurs occasionnels du Pas-de-Calais aient plaisir à y séjourner, et je sais que parmi les usagers des archives, nombreux sont ces touristes attirés par l'histoire. C'est pourquoi je forme des vœux pour que ces Journées du patrimoine rencontrent un plein succès.

Dominique DUPILET
Président du Conseil Général



Tour de l'église Saint-Lambert de Lambres
Planche de l'album Lequien
Arch. dép. du Pas-de-Calais, 6 Fi C 246.

ARTISANS D'ART : Projets dessinés et maquettes

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre prochains, sera présenté un aspect particulier des ressources iconographiques des archives du Pas-de-Calais, celui des projets dessinés et maquettes d'artisans d'art.

La présence dans les dépôts d'archives de fonds provenant d'artisans d'art est chose rare. Ainsi le Centre des archives du monde du travail, de Roubaix, qui a pourtant pour mission de collecter les archives industrielles, n'en abrite-t-il qu'un seul, celui du maître verrier Hébert-Stevens-Bony. On les trouvera plus volontiers, associés à des témoignages de la production et aux outils de fabrication, dans des institutions spécialisées tels que les musées des arts et traditions populaires et les musées à vocation thématique, consacrés à telle ou telle branche des arts appliqués.

Les archives du Pas-de-Calais ont le privilège de posséder deux fonds : celui de l'ébéniste Jean-Baptiste Durant (sous-série 44 Fi) et celui du maître verrier Etienne Delannoy (sous-série 64 J). Le premier a été présenté récemment dans *Histoire et Mémoire*¹. Contentons-nous de rappeler qu'il est constitué de dessins de mobilier et de décor religieux réalisés pour les églises de la région de Montreuil dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Etienne Delannoy (1904-1999) s'établit à Lille en 1927, dans l'atelier du verrier Georges Depienne, situé 13, rue du Port, et y demeura jusqu'à sa mort. Actif jusqu'en 1976, il travailla autant dans le département du Nord que dans celui du Pas-de-Calais. On lui doit de superbes ensembles conçus dans le cadre du relèvement des églises endommagées ou détruites lors de la Première Guerre mondiale, en particulier à Fauquissart, Fleurbaix et Laventie où il travailla sous la direction du grand architecte Louis Cordonnier. Le fonds, donné de son vivant en 1989, rassemble les maquettes des vitraux mis en place dans le Pas-de-Calais et quelques archives, notamment les carnets de chantier qui renseignent sur l'élaboration des œuvres. Les maquettes, exécutées à l'encre de Chine et à la gouache, donnent à l'échelle 1/10^e une représentation aussi précise que possible de la future verrière car elles sont destinées à être soumises au commanditaire. La plupart sont signées par des décorateurs réputés, tels André-Louis Pierre, qui collabora avec quelques-uns des plus importants verriers du temps, et Henry Morin, qui fut illustrateur de la *Semaine de Suzette*².

D'autres séries recèlent ce type de document. Les fonds liés à la construction – archives d'architectes, série N (bâtiments départementaux), sous-série 2 O (bâtiments communaux), série R (dossiers de la reconstruction) – sont les plus riches en la matière. Celui de la Société coopérative de reconstruction des églises du diocèse d'Arras (10 R 21) est particulièrement bien doté. Cette institution, créée en 1921, assura pour le compte des communes la reconstruction de quelque 240 églises. Les liasses contiennent de nombreux projets dessinés pour le décor, le mobilier et les objets du culte³. Les fonds des tribunaux de commerce (6 U), si précieux pour l'étude des établissements industriels et commerciaux, renferment, outre les dépôts de marques, des modèles déposés par des fabricants soucieux de se protéger des contrefaçons. Les faïenciers de Desvres se sont montrés très sensibilisés au phénomène. Les firmes Fourmaintraux et Martel ont remis au greffe du tribunal de Boulogne-sur-Mer des catalogues, des photographies et quelques très beaux dessins de leurs productions (6 U 2/753, 754, 878-882). Signalons enfin quelques pièces entrées par don ou achat, en particulier un lot de 33 dessins d'objets en faïence de la firme de Gaëtan Level, active à Desvres de 1888 à 1900 (3 Fi 111-143).

Patrick Wintrebert

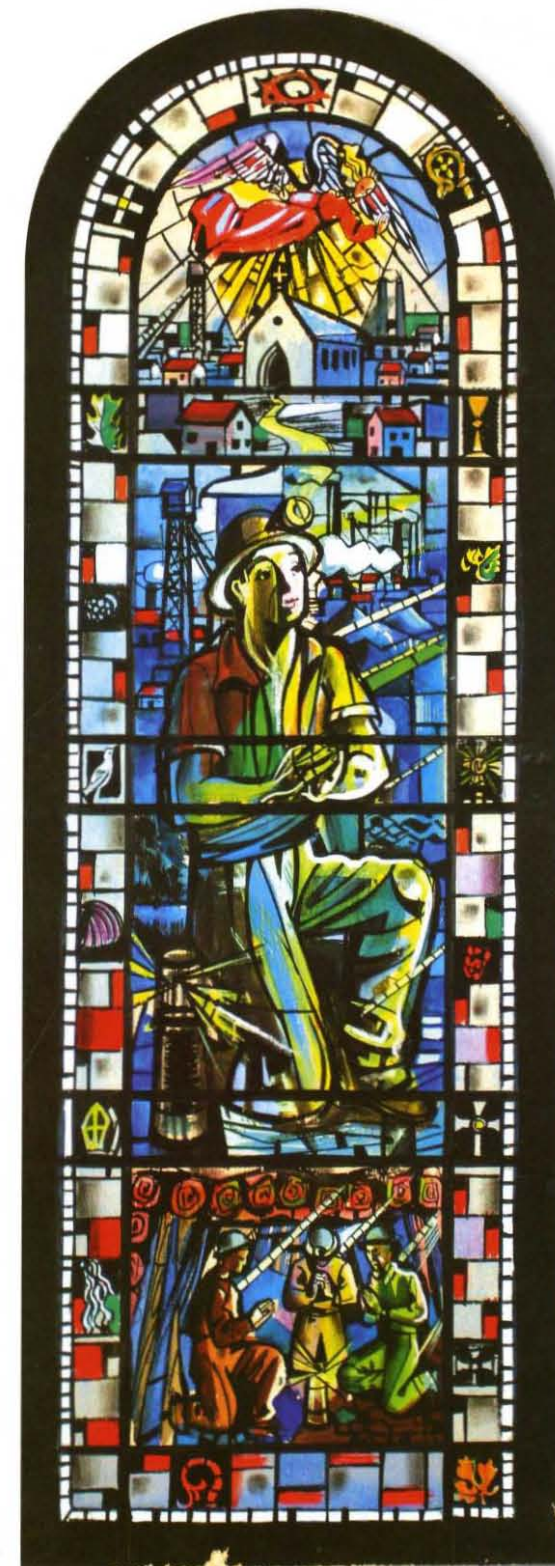


Modèle de la faïencerie de Georges Martel de Desvres, déposé en 1909, plume et aquarelle sur papier. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 6 U 2/879.



Catalogue de productions de la faïencerie Géo Martel, de Desvres, déposé le 4 août 1930. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 6 U 2/877.

Maquette pour le vitrail des mineurs à l'église Sainte-Thérèse, cité des Alouettes, Bully-les-Mines, vers 1947. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 3 Fi 24.



¹ Par maquette on entend ici le projet dessiné à échelle réduite d'un panneau décoratif, d'une tapisserie ou d'un vitrail.

² *Histoire et Mémoire*, 37 (1^{er} trimestre 2004), "Dessins d'une famille d'artisans d'art du Montreuillois".

³ Sur ce verrier, on consultera le catalogue de l'exposition organisée par les archives du Pas-de-Calais en 1989-1990 : *Le vitrail dans le Pas-de-Calais de 1918 à 1939*, [Arras-Dainville], 1989, 120 p., nombr. ill. L'autre partie du fonds est conservé aux Archives départementales du Nord, dans la sous-série 121 J.

⁴ Cf. Serge Attagnant, "La Diocésaine", *Histoire et Mémoire*, 14 (2^e trimestre 1998).

En 1907, paraissait le Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais du comte Auguste de Loigne. Lecteur de textes averti et chercheur scrupuleux, l'auteur livrait, tant aux chercheurs qu'aux simples curieux, les formes anciennes, relatives aux habitats du département, qu'il avait patiemment relevées. Son Dictionnaire est encore aujourd'hui un ouvrage de référence.

Près d'un siècle s'est écoulé depuis cette publication mais aujourd'hui il convient de discuter, de compléter, de réinterpréter les formes anciennes inscrites d'une part dans les chartes originales et les copies analysées par le comte de Loigne, d'autre part dans les documents qui lui étaient restés inconnus, et en outre au sein de nombreuses éditions critiques des sources aujourd'hui à notre disposition.

Conscient de l'importance que revêt une "actualisation" de nos connaissances dans le domaine des noms de lieux, villes, villages, hameaux, fermes etc., qui sont le reflet et les marques de l'identité départementale, le conseil général a décidé la mise en œuvre et la réalisation d'un nouveau Dictionnaire topographique et toponymique du Pas-de-Calais.

Une mise à jour de la nomenclature départementale

Depuis 1907, la nomenclature des habitats du Pas-de-Calais a connu un bouleversement considérable au gré de changements d'appellations, de fusions de communes, de créations de cantons, de suppressions de communes, de suppression et création d'arrondissements, de transferts vers de nouveaux cantons et de modifications de l'orthographe de nombreux noms.

Le nouveau Dictionnaire livrera d'une part, une version administrative mise à jour pour chaque commune avec le rappel éventuel des modifications intervenues, et d'autre part la superficie de chacune d'entre elles.

Une nouvelle conception de la topographie historique

A la suite de la référence administrative de chaque nom de lieu, se succéderont chronologiquement les formes anciennes recueillies dans le cadre d'une nouvelle conception de la topographie historique départementale.

La topographie et la toponymie doivent en effet ouvrir leur champ d'action en mettant en jeu des contextes plus larges que ceux dont se contentaient les chercheurs des époques antérieures qui ne travaillaient que sur des

formes isolées. Des solutions ne se révèlent que grâce à l'examen complet des documents, et l'édition de la forme ancienne doit être replacée dans un large environnement qui permet de l'individualiser d'autant mieux qu'elle reste plongée dans son milieu historico-géographique et humain. Les textes seront ainsi le reflet de la vie.

La nouvelle édition quittera donc la simple conception purement étymologisante, qui procède mot pour mot, en livrant les phrases dans lesquelles sont insérées les formes anciennes. Ainsi sortiront de l'ombre les hommes, les habitats, villes et villages qui furent paroisses jusqu'à la fin de l'ancien régime et dont nombre de communes actuelles sont les héritières.

Dans la documentation le nom du lieu mentionné avec une église diffère en importance de celui qualifiant un personnage : le premier prouve la présence d'un habitat et d'une population à une date précise. L'édition, dans le nouveau Dictionnaire, d'une phrase recueillie dans un document rédigé à la fin du XII^e siècle symbolise parfaitement l'élargissement des perspectives : *quod Hugo de Aisgincourt monasterium illud quod, ut asserbat dominus Lambertus, primus prior hujus loci, apud dictam villulam se edificatum (...) nobis remisit* « que Hugues d'Azincourt nous aurait remis le monastère qu'il élèverait dans ce hameau, comme l'affirmait le seigneur Lambert, premier prieur de ce lieu » ; celle-ci nous apprend que Hugues d'Azincourt et Lambert, premier prieur de Saint-Georges, canton du Parcq, furent à l'origine de la fondation de l'église paroissiale de la commune d'Azincourt, alors qualifiée de *villula*. A la fin du XI^e siècle, Azincourt n'était donc qu'un humble hameau. En n'isolant que la forme ancienne ne transparait que la strate de la formation du nom.

Les titulaires des établissements religieux éclairent l'histoire des lieux

Le comte de Loigne fut parmi les précurseurs en incorporant les titulaires des établissements religieux dans son ouvrage, malheureusement les patronages erronés sont nombreux et des historiens n'ont pas manqué de le signaler².

La mention révisée et amplifiée des titulaires complètera l'énumération des formes anciennes car ces informations éclairent souvent l'histoire des lieux de vie et nous mettent parfois à même de dégager l'époque approximative de la fondation des édifices, bien souvent véritable phénomène de "mode", à l'instar de Saint-Nicolas d'Azincourt, titularité et culte en liaison avec les Croisades.

Une méthodologie, précieux repère sur la voie de l'identification des noms

Plusieurs égarements dans les identifications proposées antérieurement aux recherches en cours seront commentés et seront l'objet de notices particulières. Ces égarements ont parfois pour origine une analyse philologique imparfaite (l'exemple d'un Neuville, habitat disparu à Dainville, chef-lieu de canton, forme "moderne" forgée de toute pièce d'après la mention médiévale *Novillula*, est exemplaire à cet égard, alors qu'il s'agit d'un second authentique Neuvireuil du Pas-de-Calais), mais dans la plupart des cas ils ont pour cause l'absence d'une méthodologie appliquée depuis plusieurs années en d'autres régions, et qui portent désormais ses fruits en Boulonnais, Ternois, Artois et Pontieu, entre la côte d'Opale, l'Audomarois, le Cambrésis et l'Authie.

Cette méthodologie repose sur l'examen de l'ordre des toponymes cités dans les listes que contiennent les chartes ; il est en effet, le plus souvent, un "ordre logique", qui recrée sur le papier une succession de noms comparable à ce qui est lisible sur une carte. Dans la plupart des cas, le nom se localise par rapport à ceux qui l'encadrent (c'est ainsi que le *locus Macerias des Virtutes Fursei* est identifié à tort avec Maizières, canton d'Aubigny-en-Artois ; que le lieu de la décapitation de l'évêque Léger, à la fin du VII^e siècle, doit être localisé près de Luchaux (Somme), et ne concerne pas Saint-Léger, canton de Croisilles ; que le *Nigella* de 917, attribué à [Tigny-]Noyelle, canton de Berck-sur-Mer, concerne Noyelles-sur-Mer, dans la Somme).

La méthode appliquée se révèle en outre précieuse pour départager les lieux homonymes du département dont la liste est impressionnante (Beaumont, Campagne, Estrée, Givenchy, Nielles, Noyelle, Bécourt, Auchy, Ausque, Neuville etc.).

Un indispensable recours à la microtoponymie

Le département du Pas-de-Calais se distingue par un nombre très important d'habitats disparus. Ce constat est la résultante de deux mille ans d'histoire pendant lesquels se sont succédé invasions, occupations et destructions.

En conséquence, le travail de localisation et d'identification exige une recherche approfondie au niveau de la microtoponymie. Le dépouillement des sources s'accompagne donc d'un patient relevé des lieux-dits inscrits sur les cadastres napoléoniens et les matrices cadastrales les plus anciennes conservés aux archives départementales.

Dès à présent sont localisés avec précision *Rogadivilla* des actes carolingiens de l'abbaye de Saint-Amand³, aujourd'hui "Le Ronville", lieu-dit, commune de Fresnoy-en-Gohelle (ill. 1, détail du plan cadastral, 1^{er} tiers XIX^e s.) ; *Mighem* des actes et du polyptyque carolingiens de l'abbaye de Saint-Bertin⁴, aujourd'hui "Mingan" ou "Minguan", lieux-dits, commune de Camiers ; *Colewida, castellum d'Ernulfus d'Adres*⁵ documenté en 1164, aujourd'hui lieu-dit "Colluede", commune de Rodelinghem etc. Les recherches en cours devraient permettre de nouvelles découvertes, à l'instar du village de Vélu, documenté dès 799, qui ressortissait au *pagus* de Cambrai.

Archéologie et toponymie : contributions à l'histoire de l'occupation du sol

Les découvertes archéologiques les plus significatives ne seront pas oubliées. Lieux habités et dénommés, puis désertés, abandonnés, la nature reprend tous ses droits. D'autres hommes défrichent quelques siècles plus tard ce qui fut autrefois occupé et y fondent un nouvel habitat auquel ils donnent un nom. Sur le même terroir la seconde appellation, où vivent des hommes et des femmes, a remplacé la plus ancienne mais l'archéologue met au jour les restes de l'habitat défunt, d'époque gauloise ou romaine, dans un lieu dénommé à l'époque franque ou médiévale. Le décalage chronologique est patent mais seule la strate la plus récente nous est transmise par l'écrit.

La toponymie, science jeune, auxiliaire de l'histoire, tente d'expliquer le sens des noms de lieux. Pour ce faire, elle se nourrit des formes anciennes, car sans elles "point de salut" ; elle est subordonnée à la philologie ; elle développe et assied ses déductions de l'analyse comparative des graphies anciennes, toujours en conformité aux règles de l'évolution phonétique. Les chercheurs sont depuis peu sur la voie de l'explication du nom de lieu Quéant, canton de Marquion, dont la forme la plus ancienne est *Chaon*⁶. Il s'agit d'une création d'origine pré-romaine qui entre dans une série représentée par Champs (Aisne) et Cahon (Somme), villages campés

sur la frontière d'anciennes circonscriptions administratives. Quéant, **Catumagos*, au contact de l'Artois et du Cambrésis, marque la frontière entre les peuples gaulois des Atrébates et des Nerviens, limite reprise au XI^e siècle par l'église lors du rétablissement du diocèse d'Arras.

Le nouveau Dictionnaire, réunissant les formes anciennes, indiquera les différentes explications proposées à ce jour pour chaque nom de commune du département, suivies le cas échéant d'un commentaire. Il proposera de courtes dissertations documentées sur les anciens "pays" du département du Pas-de-Calais au sein de notices spécifiques, et réunira les mentions relatives à la voirie ancienne (certains historiens s'interrogent sur l'explication à donner au nom de la commune d'Estrée[-Wamin]. "On ne voit pas la raison de cette dénomination" écrit M. Gysseling⁷. Une identification erronée explique ce désarroi. L'examen attentif d'un acte de l'année 1228 répond à l'interrogation : *Balduinus de Oupy (...) werpivit duodecim mencoldatas terre sitas in territorio de Oupi in quadam piecheia terre in qua continentur, sicut dicitur, viginti due mencoldate terre. Et notandum quod illa piecheia terre viginti duarum mencoldatarum antedictarum a terra Sancti Vedasti de Stratis non distat nisi per stratam publicam que est media inter utramque terram* « Baudouin d'Oppy abandonna 12 mencaudées de terre situées au terroir d'Oppy sur une pièce de terre contenant, dit-on, 22 mencaudées. Et il faut noter que cette pièce de 22 mencaudées n'est séparée de la terre de Saint-Vaast à Estrée que par la voie publique placée entre elles »⁸. Ce *Stratis* de l'abbaye de Montreuil, autrefois canton d'Étaples, mais Estrée[-Wamin], sur la Canche, canton d'Avesnes-le-Comte, proche d'Oppy. Estrée à Boulogne-sur-Mer, et Estrée[-Wamin] à celui de la *strata publica* mentionnée dans le document.

Un outil de travail

Au terme du dépouillement, du classement, de l'identification des noms inscrits dans les actes royaux, chartes, notices, annales ou

vies de saints, sur les monnaies ou la pierre, et de la rédaction des différentes notices, le département du Pas-de-Calais disposera d'un *Dictionnaire topographique et toponymique*, "outil de travail" destiné tant aux chercheurs qu'aux habitants du département en quête du passé de leur terroir. Un siècle après la parution de l'ouvrage du comte de Loigne, il constituera une seconde étape dans la connaissance de l'occupation du sol départemental et de l'exploitation de son espace au travers les strates du temps.

Les noms ont la même destinée que les hommes : ils naissent, vivent puis disparaissent, mais les écrits perpétuent leur mémoire, fil d'Ariane qui les relie au domaine des vivants.

Jean-Claude Malsy

¹ *Cartulaire-Chronique du prieuré Saint-Georges d' Hesdin*, éd. R. Fossier, Paris, 1988, n° 177, p. 118 (fin XII^e s.).

² G. Bellart, P. Bougard, C. Rollet, *Paroisses et Communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Pas-de-Calais*, Villeneuve-d'Ascq, université de Lille III, 1975. B. Delmaire, *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle*, Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 31 (1994).

³ *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France (840-877)*, éd. G. Tessier, t. II, Paris, 1952, n° 92, p. 247.

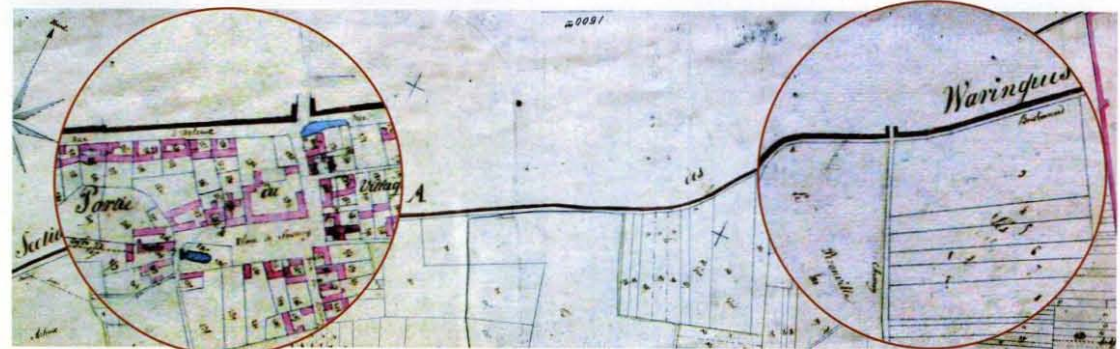
⁴ *Diplomatica Belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, éd. M. Gysseling et A. C. F. Koch, t. I, Bruxelles, 1950, n° 32, p. 55 (copie 961). Charte d'Adalhard, abbé de Sithiu.

⁵ *Cartulaires de l'église de Thérouanne*, éd. Th. Duchet et A. Giry, Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1881, n° 39, p. 33. Charte de Milo, évêque de Thérouanne.

⁶ J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich, Artois*, Göttingen, 1940, n° 12, p. 49, a. 1115 (copie XIII^e s.). Pascal II en faveur de l'évêché d'Arras.

⁷ *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, t. I, Tongres, Belgisch interuniversitair Centrum voor neerlandistiek, 1960, p. 339.

⁸ P. Bertin, *La chronique et les chartes de l'abbaye de Marœuil*, Institut d'histoire de la faculté des lettres de Lille, 1959, n° 80, p. 175 (original). Baudouin d'Oppy, avec l'assentiment d'Hugues, seigneur de Berlette, vend à Robert, doyen d'Arras, 22 mencaudées de terre situées à Oppy qui tiennent à la terre d'Estrée[-Wamin] [de l'abbaye de] Saint-Vaast, proches de la *strata publica* (édition corrigée d'après l'original, coté 26 H 4 aux archives départementales du Pas-de-Calais).



Ill. 1 : Le Ronville à Fresnoy-en-Gohelle, canton de Vimy, d'après le premier cadastre.

Sceaux :

Restauration, Catalogage..., et Numérisation (?)

Au printemps 2002 (*Histoire et Mémoire*, 30), à l'issue d'une campagne de restauration de sceaux de l'abbaye de Chocques, Nicolas Buanic rendit compte de ce nouveau chantier patrimonial ouvert aux archives départementales. Le résultat matériel de cette première campagne, les sceaux restaurés, fut même exposé à Dainville du 22 juin au 19 juillet suivant. La restauration des sceaux fit ensuite l'objet d'une véritable programmation affinée à mesure que les années passaient. Je renvoie à l'article très documenté de 2002 sur les pathologies des sceaux et les remèdes techniques qui y sont apportés, pour tenter une évaluation après quatre ans de travail et évoquer des perspectives d'avenir raisonnables, l'expérience de nos voisins des archives municipales de Douai incitant à faire preuve d'ambition et à associer nouvelles technologies numériques et cires médiévales.

Comme le nombre exact de sceaux conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais, aussi curieux que cela puisse paraître, est inconnu, - et les destructions pour fait de guerre (1915) ou en raison des manipulations « naturelles » au cours de communications au public y sont concurrentement pour beaucoup -, le programme ne pouvait se fixer d'objectifs chiffrés et on ignore encore quand tous les sceaux auront pu bénéficier du diagnostic et du traitement nécessaire. En revanche, les gisements principaux sont connus : il s'agit des fonds d'archives des abbayes et prieurés supprimés à la Révolution, d'une part, et d'autre part du trésor des chartes d'Artois, ce que les érudits et les sigillographes du XIX^e siècle nommaient pompeusement et simplement « les comtes d'Artois » dans leurs catalogues. Cette simplicité ne rend pas toujours facile l'identification des pièces 100 ans après... Le programme étant confirmé, le choix des fonds ecclésiastiques affirmé, les campagnes de nettoyage et de restauration systématiques (tous les objets d'une même boîte), en 2002-2003, furent remplacées par des opérations sélectives ou ciblées (2004-2005), ne prenant en compte, après examen par un conservateur, que les objets dont l'intérêt historique et l'état matériel

imposaient que l'on s'intéressât à eux par priorité, la réparation de pièces irrémédiablement ruinées ou bien connues par ailleurs par d'autres empreintes étant jugée inutilement coûteuse.

Le bilan statistique des ces quatre années de restauration est le suivant :

2002, 111 pièces ; 2003, 70 pièces ; 2004, 119 pièces ; 2005, au moins 77 pièces à la date de parution de ces mots ; un budget annuel moyen de 7500 € est consacré à ces opérations, limitées par les capacités des entreprises prestataires et les délais de réalisation des travaux, tant en amont, pour l'examen, l'identification des sceaux avant la remise à l'atelier et un pré-catalogage, qu'en aval, pour le travail artisanal et artistique de remise en état lui-même.

Les documents scellés ont échappé au désastre de l'incendie d'Arras de 1915 en grand nombre relatif, parce qu'ils avaient été sortis des liasses d'affaires qui ont péri dans les flammes, en raison de leur format selon toute vraisemblance, et qu'ils avaient été placés dans quelque lieu magique et préservé dans le palais Saint-Vaast. Il n'empêche que les fonds des abbayes et prieurés ont été conservés très inégalement et que le traitement de l'unique liasse sauvée de tel établissement ne peut être comparée avec celui de tel autre, qui mérite une campagne étalée sur plusieurs années. Après Chocques (2002), Ham-en-Artois, les carmes et les trinitaires d'Arras (2003), Sainte-Bertille de Maroeuil et la chartreuse de la Boutillerie à Fleurbaix (2003-2004), le tour de l'abbaye cistercienne de Cercamp est venu, très riche gisement de documents scellés, qui avait éveillé l'intérêt de M. Pierre Bougard, directeur des archives départementales jusqu'en 1986, qui nous a laissé un catalogue inachevé mais précieux de cet ensemble.

On peut penser que ce travail sur Cercamp durera jusqu'en 2007, et un vœu scientifique est formé : à l'occasion de ces restaurations, pourquoi ne pas envisager une opération pilote, qui se doublerait d'un catalogage scientifique et définitif de ce bel ensemble ? Catalogage norma-

lisé, selon les prescriptions internationales récemment complétées par des recommandations de la direction des archives de France, en vue d'une saisie informatique ultérieure des données, d'une prise de vue numérique et d'une mise en ligne des trésors de Cercamp ? Projet digne d'être annoncé lors des Journées du patrimoine, mais projet de longue haleine... On notera que, curieusement, les rares études médiévales que patronne l'université (Artois, Littoral, Lille 3) délaissent complètement la sigillographie, malgré l'intérêt juridique, héraldique et artistique que présentent les petites galettes de cire et malgré les enseignements que l'on en tire en matière d'histoire du costume et de l'armement, par exemple.

Les sceaux sont des objets spectaculaires, en trois dimensions, pourvus d'un avers et d'un revers le plus souvent, des objets colorés, de formes variées, offrant à la vue des images très différentes d'une époque à l'autre, d'un propriétaire (le « sigillant ») à l'autre. Ils complètent l'acte qu'ils scellent, l'éclairent, mais parfois en embrouillent la compréhension. L'usage du sceau est très différent d'une région d'Europe à l'autre : la grande Flandre, celle qui inclut l'Artois jusqu'en 1191 et qui fut reconstruite par les grands ducs de Bourgogne et par les Habsbourgs de 1384 à 1659, fut une région d'élection pour le scellement des actes, allant jusqu'à concurrencer le chirographe (acte rédigé en autant d'exemplaires que de parties sur la même peau et coupé au milieu d'un mot formant limite entre deux exemplaires) pour un même acte. Et quand le sceau eut disparu des actes « ordinaires » dans le Midi, grâce au développement du notariat, du seing manuel et de la signature, il fut encore couramment utilisé ici.

C'est pourquoi les exemples sélectionnés pour être reproduits ici couvriront des époques éloignées les unes des autres. Les variantes d'un sceau de grande dame, Elisabeth, comtesse de Saint-Pol, qui disposa de 3 ou 4 matrices différentes au début du XIII^e siècle ; le sceau aux armes parlantes (les roses) d'un chevalier de Rosière, bienfaiteur de l'abbaye

de Cercamp, à la même époque ; pour le temps modernes, la fin du XVI^e siècle en l'occurrence, un sceau de juridiction seigneuriale (Sibiville et Séricourt, dans le Ternois) et des sceaux d'hommes de fief, c'est-à-dire de notables, roturiers pour la plupart, convoqués pour former le tribunal d'un seigneur à Esquermes, tout près de Lille, et dont les sceaux s'alignent à la suite de celui du bailli... Ces sceaux ne sont pas tous en bon état et, même restaurés, ne font pas forcément bonne figure ; on les comparera à des ruines de pierre plutôt qu'à des objets d'art bien conservés.

Mais leur remise en état s'impose vraiment : la petite étude qu'a provoquée cet article a permis de constater que, le sinistre de 1915 étant mis à part, des sceaux avaient bel et bien disparu depuis la grande enquête de Germain Demay pour l'*Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie...* (Paris, 1877).

A titre d'exemple, pour montrer les sévères contraintes du catalogage scientifique des sceaux, la description normalisée de l'un d'entre eux est donnée ici. Le choix d'un sceau simple et le parti pris de ne pas joindre à la description du sceau celle de la charte elle-même, très simplement présentée avant la description du sceau montrent n'interdisent pas d'imaginer la lourdeur du travail représenté par ce catalogage. Si Jean de Rosière portait des armes parlantes simples (les roses des Rosière) et s'il n'avait pas de contre-sceau, certains possesseurs de sceaux compliquent sérieusement la tâche de celui qui est chargé du catalogage...

Jean-Eric lung

Les clichés sont tous de J. Calis (archives départementales du Pas-de-Calais), sauf ceux de 12 H 9/281, de P. Jacquet (Scel'art).

Les sceaux d'une comtesse de Saint-Pol au XIII^e s.

De 1222 (sceau perdu en 1915, décrit par G. Demay) à 1234, Elisabeth, femme de Gauthier de Châtillon, comte de Saint-Pol, se servit de 3 combinaisons de sceaux et de contre-sceaux différentes. Les principales différences des empreintes successives sont indiquées en gras.

Type I, combinaison n° 1

Cote 1 H 1499. Sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1222, mai. Sceau en navette (75x52 mm). Dame en robe et en manteau, coiffée d'un mortier, tenant un aigle sur son poing gauche. Légende : + S(igillum) ELISABETH DE CASTELLIONE COMITISSE S(an)C(t)l PAULLI. Document brûlé en 1915. D'après G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois...*, cit., p. 12, n° 72, complétée grâce à J.-F. Nieuws, *Le comté de Saint-Pol des origines à la fin du XIII^e siècle...*, dissertation, Louvain-la-Neuve, 2001, t. II, p. 159.

Cote 1 H 1499bis. Contre-sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1222, mai. Sceau rond (30 mm). Ecu aux armes des Châtillon, « à trois pals de vair sous un chef ». Légende : + SECRETUM EST. Détruit en 1915. D'après G. Demay et J.-F. Nieuws, comme ci-dessus.

Type I probable, combinaison n° 2

Cote 12 H 8/173. Sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1228, juin. Sceau de cire verte en navette (75x[50] mm). Dame en robe et manteau vairé portant la main droite sur sa poitrine et un fleuron dans la main gauche (ou un oiseau sur son poing gauche ?), la tête penchée vers sa main gauche, une coiffure carrée en tête. Légende très lacunaire portant notamment le début du prénom ELI[SABETH] puis [C]OM[ITISS.] puis [SAN]CTI PAULLI. Restauré en 2005.

Cote 12 H 8/173bis. Contre-sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1228, juin. Sceau rond de cire verte (30 mm). Ecu rendu plain par l'usure (on ne voit pas le blason d'origine, qui pourrait avoir été parti à dextre de deux léopards, illisible à senestre). Légende : + E(lisabeth) COMITISSA S(an)C(t)l PAULLI. Restauré en 2005.



a1



a2

Type II, combinaison n° 3, lacunaire mais lisible

Cote 12 H 8/191. Sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1234, mai. Fragment de sceau de cire verte [en navette] (45x25 mm). Dame en robe et manteau vairé portant la main gauche sur sa poitrine. Légende réduite au S barré suivi des trois premières lettres du prénom ISA[BEL] (en langue vulgaire et non en latin, donc non décliné, selon J.-F. Nieuws, ouvr. cit.). Restauré en 2005.



b1

Cote 12 H 8/191bis. Contre-sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1234, mai. Fragment de sceau rond de cire verte (30 mm). Ecu d'Hugues Candavène, père d'Elisabeth ; parti : 2 lions léopardés à dextre, gerbes des Candavène à senestre [G. Demay en vit « cinq » sur le contre-sceau 12 H 9/281bis, qui suit]. Légende réduite à [COMITI]SSA S(an)C(t)l. Restauré en 2005.

b2



Type II, combinaison n° 3, complet mais peu lisible

Cote 12 H 9/281. Sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1234 (vieux style), avril. Sceau de cire verte en navette (75x50 mm). Dame en robe et manteau vairé portant la main gauche sur sa poitrine et un fleuron dans la main droite, la tête droite, une coiffure carrée en tête. Légende saccagée sur laquelle on déchiffre, grâce à la lecture de G. Demay au XIX^e s. : S barré suivi de ISAB[EL] ... PAULO. Etat avant restauration. Ce sceau pourrait être appendu à un acte de 1235 de notre système de décompte du temps.



c1



c2

Cote 12 H 9/281bis. Contre-sceau d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. 1234 (vieux style), avril. Sceau rond de cire verte (30 mm). Ecu parti : 2 lions léopardés à dextre ; illisible à senestre [G. Demay a pu voir les « cinq gerbes » des Candavène]. Légende écrasée [G. Demay n'avait déchiffré que la fin : S(an)C(t)l PAULLI]. Etat avant restauration.

Un sceau de juridiction

Cote 12 H 24/620. Sceau « aux causes » de la justice de l'abbaye de Cercamp à Sibiville et Séricourt. 1573, 2 juin. Sceau rond de cire brune (35 mm). Une gerbe de blé. Etat ne nécessitant pas de restauration. La coïncidence est amusante : ce sceau est appendu à la condamnation d'un voleur de grains.



Des exemples de sceaux de petits notables ruraux

Cote 31 H 6/17 (1/11). Sceau de Jean Colbin, prévôt d'Esquermes. 1527, 19 août. Sceau rond (30 mm) de cire rouge. Ecu écartelé en sautoir au 1, 2 et 3 à une étoile et au 4 à une merlette [l'étoile du 1 est incertaine, la merlette du 4 pourrait être une canette, c'est-à-dire une merlette avec bec et pattes], porté par une licorne. Légende : ... [JE]HAN COLBIN. Restauré en 2004.

1^{er} sceau d'une suite de 11 portés par le même acte, sur 13 à l'origine.



Cote 31 H 6/17 (6/11). Sceau d'Antoine Lempène. 1527, 19 août. Sceau rond (25 mm) de cire brune. Ecu aux deux plumes en sautoir. Légende : ... LEMPENE. Restauré en 2004.

Armes parlantes (latin *penna* : la plume ; ancien français *empenner* : garnir de plumes).



Cote 31 H 6/17 (7/11). Sceau de Jean Desmulliers, juge du prieuré de Fives. 1527, 19 août. Sceau rond (25 mm) de cire brune. Ecu portant le monogramme JM. Légende érasée s'il y en eut une. Restauré en 2004.



Sceau de Jean de Rosière, chevalier

Le sceau décrit ci-dessous est appendu à une attestation par Jean de Rosière qu'il a vendu à l'abbaye de Cercamp tout son bien de Séricourt, avec l'accord de son seigneur le comte de Saint-Pol et celui de sa femme et de ses six enfants.

Le sceau est annoncé comme suit : *Ut igitur hec omnia rata perseverent, sigilli mei appensione cartulam istam communivi* ('J'ai muni cette petite charte de mon sceau pendant pour que tout ce qui précède soit durablement établi').

Identifiant de l'unité documentaire	Empreinte FR AD062 12 H 24/630 (1/1)* Avers
Intitulé	Sceau de Jean de Rosière, chevalier
Date de l'unité documentaire	1233, juin
Niveau de description	Partie de pièce (sceau appendu)
Description physique	Sceau rond de cire verte (43 mm) pendant sur double queue de parchemin
Langue de l'unité documentaire	Latin



Présentation du contenu	Sceau héraldique Ecu portant trois roses, deux et une Légende : ... NIS DE ROS ...
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Etat de conservation : empreinte fragmentaire (manque toute la moitié supérieure)
Autre instrument de recherche	DEMAY (Germain), <i>Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie</i> , Paris, 1877, p. 66, n° 599, qui donne pour légende : + S(<i>igillum</i>) JOHANIS DE ROSERA (sceau de Jean de Rosière), ce qui laisse supposer qu'il a vu le sceau entier
Bibliographie	
Informations sur le traitement	Description rédigée par Jean-Eric Lung, 11 août 2005 Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G), note DAF/DITN/RES/003 du 29/03/2005

* La position du sceau et le nombre total des sceaux portés par l'objet scellé est indiqué par cette fraction : 1/1 indique qu'il s'agit du seul sceau de l'acte, comme 2/5 aurait indiqué qu'il s'agissait du 2^e à partir de la gauche d'un groupe de 5 empreintes.

A propos d'une récente acquisition, retour sur la commémoration de la proclamation de l'Empire

L'expédition que le Premier consul Bonaparte envisagea contre l'Angleterre après la rupture de la paix d'Amiens, au printemps de 1803, alors que la France était en paix avec les puissances d'Europe continentale, provoqua une importante concentration de troupes dans le Pas-de-Calais, ce que l'on appela le camp de Boulogne, qui eut en fait des annexes sur toute la côte ainsi qu'à l'intérieur des terres. Le général Junot s'installa donc à Arras pour y commander un corps de grenadiers de réserve, qui manœuvra à Dainville devant l'empereur le 30 août 1804. Laure Permon, femme d'Andoche Junot, jeune épouse (elle n'a pas 19 ans), jeune mère de famille, a suivi son mari à Arras. Elle correspond activement avec une amie très chère, encore jeune fille, Laure de Casaux. Deux de ses lettres ont été acquises par le département lors d'une vente publique, le 2 juillet dernier (cote : 1 J 2083). Elles sont écrites d'une plume sûre et orthographiées presque sans aucune faute (selon nos critères).

Nous sommes le 7 ventôse de l'an XII (27 février 1804). Laure Junot, qui a déjà écrit le 3, donne de ses dernières nouvelles à son amie. Les préc-

cupations de ces très jeunes femmes sont personnelles et concentrées sur un seul objet, le mariage, ses conséquences pour les jeunes mariées et son attente pour les autres. Mais la jeune générale glisse deux allusions relatives à la vie locale et à la grande politique. Frivolité et snobisme de Parisienne (elle est née à Montpellier !), elle moque gentiment la tenue vestimentaire des Arrageoises (ponceau est une nuance de rouge assez soutenue, entre carmin et vermillon). On aimerait savoir qui est la deuxième 'Parisienne'. Plus terre à terre, elle pense déjà au départ de 'l'expédition', c'est-à-dire de l'armée qui se réunit, et elle sait qu'elle ne suivra pas son mari. Femme de la bonne société bourgeoise à qui les revenus colossaux de son mari permettent de singer la haute société d'Ancien Régime, elle annonce qu'elle partira en villégiature en Bourgogne, d'où son mari est originaire. En attendant, on danse (la société a évolué, car on est pourtant en plein Carême) : Cardevacque a relaté les fêtes données par la ville d'Arras en l'honneur des hôtes illustres, peu de temps auparavant : il semblerait que cela continue...

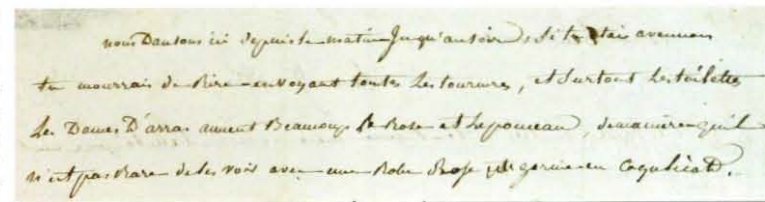
Jean-Eric Lung

Arras, le 7 ventôse

Tu vois, ma chère Laure, que ma réponse ne se fait point attendre et qu'on ne peut mettre plus d'exactitude.

Je te remercie de la tienne car elle me prouve que tu m'aimes toujours, et sois bien persuadée que cette assurance me fera toujours un grand plaisir.

Nous dansons ici depuis le matin jusqu'au soir. Si tu étais avec nous, tu mourrais de rire en voyant toutes les tournures et surtout les toilettes. Les dames d'Arras aiment beaucoup le rose et le ponceau, de manière qu'il n'est pas rare de les voir avec une robe rose garnie en coquelicot. Nous sommes ici deux Parisiennes qui font l'admiration quoique nous n'ayons toujours qu'une robe de crêpe garnies en fleurs.



Ce que tu me dis de Mélanie m'étonne, car elle avait toujours l'intention de vivre avec ses amies comme avant son mariage. Au reste, tu as bien raison de dire que ce mariage est extraordinaire et je ne sais comment et pourquoi il s'est fait. Tu me feras plaisir de me l'écrire.

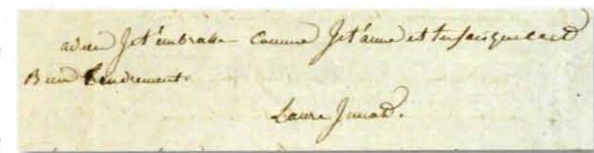
Je vais à présent te faire part d'une idée qui m'est venue et qui n'est pas mauvaise : c'est de nous écrire le plus souvent qu'il nous sera possible. Si je quitte Arras au moment de l'expédition, ce sera pour aller dans une terre que nous avons en Bourgogne. Je t'enverrai l'adresse ; et si je ne suis pas près de toi, j'aurai au moins le plaisir de causer de loin.

Adieu ! Je t'embrasse comme je t'aime et tu sais que c'est bien tendrement.

(signé :) Laure Junot

P.S. Mes tendres amitiés à ta bonne mère. M'aime-t-elle toujours un peu ?

A propos : j'oubliais de te dire le plus intéressant : devine qui on t'avais (sic) donné pour mari ! Je parie que tu serais dix ans sans le deviner ! C'est tout bonnement ton cousin Pierre Rastignac. Dis-moi si cela a quelque fondement.



Arras du temps du commandement de Junot (4 J 429)



(au verso :) A Mademoiselle Laure de Casaux Faubourg Saint-Honoré Hôtel Beauvieux à Paris

La lithographie

L'invention du procédé

Aloys Senefelder, né à Prague (1771-1834), fils d'un acteur attaché à la cour de Bavière, s'installe à Munich et poursuit de brillantes études à l'Université. En 1796, auteur de pièces de théâtre, mais sans argent, il décide de les imprimer lui-même. Il essaye alors de remplacer les plaques de cuivre qui lui permettent de graver les partitions musicales par des pierres tendres, extraites des carrières bavaroises de Solenhofen. Il fait plusieurs essais de gravure à l'acide, sans résultat concluant, jusqu'au jour où il décide d'utiliser un bâton de savon en guise de crayon.

Ayant également remarqué que des poussières adhèrent fortement aux dessins ainsi tracés, il met à jour l'antagonisme des corps gras et de l'eau, et parvient à le maîtriser au cours des trois années suivantes. Parallèlement, Senefelder recherche un métal dont les propriétés seraient équivalentes à celles de la pierre. Après plusieurs essais, il retient le zinc. En alliant la pierre (ou le zinc), le savon, et le principe répulsif des corps gras et de l'eau, il donne naissance au procédé lithographique.

En 1818, Senefelder rédigea un traité contenant l'historique ainsi que les procédés techniques sur pierre et sur zinc.

Le comte de Lasteyrie, qui s'est initié dans l'atelier même de Senefelder, ouvrira une imprimerie lithographique en 1816 à Paris. Très rapidement, les peintres et illustrateurs s'emparent de la lithographie et lui donnent l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui et qui est aussi à la base des techniques modernes d'impressions, notamment celle de l'offset.

L'évolution

Dès le début du XIX^e siècle, les journaux illustrés foisonnent en s'emparant de la lithographie. La presse populaire les multiplie à l'infini et des artistes comme Goya, Delacroix, Géricault, Daumier ou Degas ne dédaignent pas ce moyen d'expression pour gagner leur vie. L'apparition de la chromolithographie fait entrer la couleur dans la presse en 1837 grâce à l'invention du cadre de repérage par Engelmann.

Plus tard c'est la création et la multiplication des affiches de "réclame" qui exigent le recours aux artistes. Les affichistes vont prendre le pas sur ce nouveau support, et

de grands artistes comme Toulouse-Lautrec se familiarisent avec la pierre lithographique.

Au XX^e siècle, l'art de la lithographie connaît ses heures de gloire avec Picasso, Matisse, Braque, Chagall ou Warhol. C'est vers 1940 que la lithographie ne devient plus que lithographie d'art. Plus tard, l'émergence de l'offset prendra le relais de la production commerciale.

La technique

Avant d'être utilisée, la pierre, préalablement humidifiée, est polie à l'aide de plusieurs pierres ponces de grains différents. En dessinant à l'encre ou au crayon gras directement sur la pierre et à l'envers (sens typo), l'artiste graisse la pierre à certains endroits.

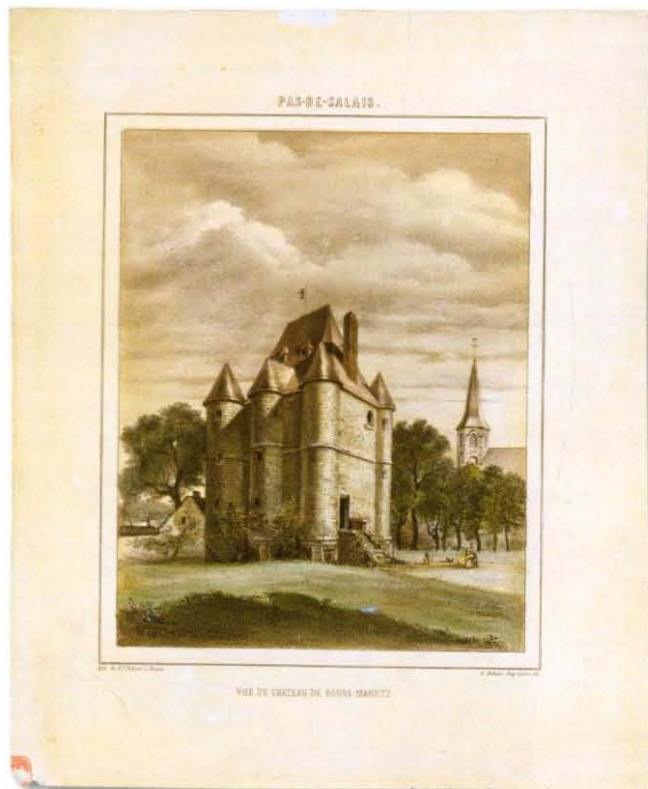
Le thème terminé, l'artiste utilise divers produits (solution d'acide nitrique, gomme arabique, térébenthine) qui fixent le dessin gras d'une part, et obtiennent une meilleure

hydrophilie des parties vierges d'autre part. Il n'y a ni creux ni relief visible à la surface de la pierre, mais exploitation d'un phénomène physico-chimique (la répulsion réciproque de l'eau et des corps gras) pour différencier, sur la face imprimante, les parties devant accepter l'encre et celles qui doivent la repousser.

La pierre est ensuite lavée à l'essence, humectée d'eau et encrée au rouleau d'une encre grasse qui ne se fixe que sur l'empreinte du crayon. L'impression se fait ensuite à l'aide d'une presse lithographique. Comme pour les autres procédés de gravure, il est nécessaire de dessiner autant de pierres ou de zincs que de couleurs. C'est la "décomposition en couleurs" d'une lithographie. Le procédé offset utilise le même principe de répulsion réciproque de l'eau et des corps gras sur la forme imprimante, qui est ici, une plaque métallique.

Lydia Huguet

Lithographie de Félix Robaut, 1852. Epreuve coloriée. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 6 Fi D 111.



Bibliographie :

G. Marchal, P. Wintrebert, *Arras et l'art au XIX^e siècle*, Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, tome XXIV, Arras, 1987.

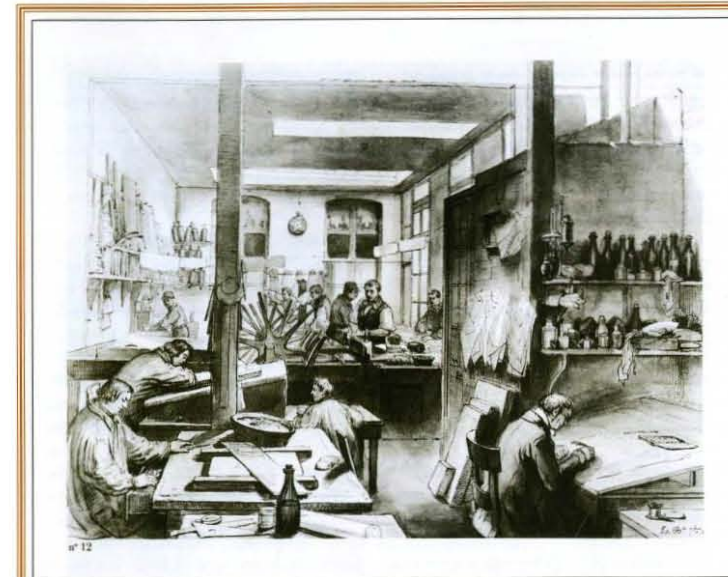
P. Wintrebert, *Le Pas-de-Calais dessiné par Félix et Alfred Robaut*, Archives départementales du Pas-de-Calais, Arras, 1988.

J.-E. Bessier, *La gravure (les procédés, l'histoire)*, Paris, Berger-Levrault, 1970.

E. Bénézit, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*, nouvelle édition, Paris, Gründ, 1976.



Lithographie d'Alfred Robaut, vers 1859. Tiré à part. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 6 Fi C 168.



Vue de l'atelier lithographique de Félix Robaut. Dessin d'Edouard Boloduc, septembre 1848 ; plume et lavis sur papier.

Bibliothèque municipale de Douai, ms. 1131, t. 2, n° 826.

Ce document, extrait du catalogue d'exposition *Le Pas-de-Calais dessiné par Félix et Alfred Robaut*, donne une idée de la composition du personnel de l'imprimerie, en même temps qu'il illustre les différentes étapes de la réalisation des lithographies.

Au premier plan, le personnage de droite, identifié comme étant F. Robaut, exécute un dessin.

A gauche, deux lithographes, sans doute A. Robaut et E. Boloduc, sont occupés à tracer le motif sur la pierre. Dans le fond à gauche, on aperçoit l'ouvrier chargé de la préparation des pierres.

L'atelier compte, semble-t-il, trois presses, servies chacune par un ouvrier ; derrière eux, sur une table, est disposé le rouleau encreur.

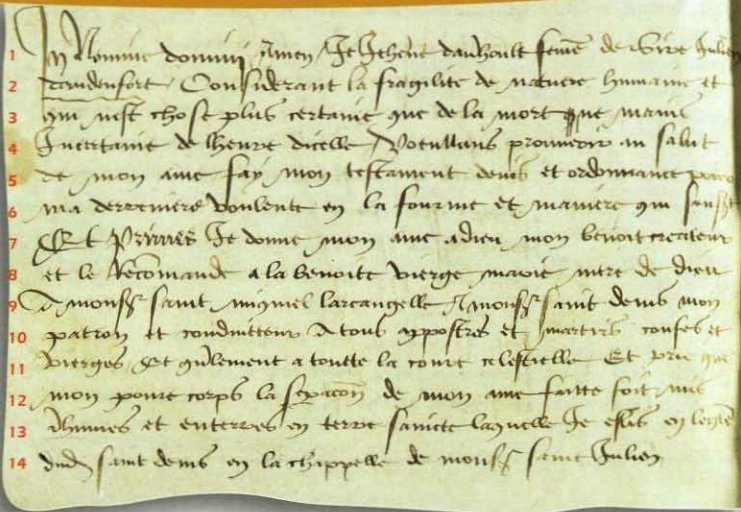
A l'extrême droite, se tient un apprenti chargé de la découpe du papier.

Le fonds Robaut des archives du Pas-de-Calais, communément désigné sous le nom d' "Album Robaut", provient des archives de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais. C'est en 1894 qu'Alfred Robaut remit à cette institution les œuvres graphiques résultant des travaux qu'il avait effectués pour elle. Cet ensemble, qui a connu depuis quelques vicissitudes, fait aujourd'hui partie de la sous-série 6 Fi. Les quelque cinq cents pièces qui le composent sont dans la majorité des documents ayant servi à la préparation des illustrations de publications de la Commission. Il s'agit de croquis pris sur le motif, de photographies et d'estampages, qui constituent le stade préliminaire du travail de l'artiste ; de mises au net, de projets de composition et de calques préparatoires qui forment l'étape intermédiaire ; enfin des épreuves d'états, des épreuves définitives et des tirés à part qui marquent l'aboutissement. A ce groupe s'ajoutent des dessins inédits, réalisés soit de la propre initiative de Robaut, soit commandés par la Commission et qui n'ont pas été

lithographiés. On y trouve enfin, en nombre réduit, des œuvres produites par Alfred et Félix Robaut pour la Société des antiquaires de la Morinie et pour des archéologues locaux. La conservation de cet ensemble est précieuse à plusieurs titres. D'une part, celui-ci nous renseigne sur les techniques mises en œuvre par un lithographe au XIX^e siècle ; il est extrêmement rare de posséder les brouillons d'un imprimeur. D'autre part, ce fonds est une source d'informations sur nombre d'édifices et objets immobiliers qui, depuis cent cinquante ans, ont été détruits ou profondément modifiés. Certains dessins sont parfois la seule trace que l'on possède d'un patrimoine disparu.

Un catalogue d'exposition et inventaire des œuvres de Félix (1799-1880) et Alfred (1830-1909) Robaut conservées aux archives du Pas-de-Calais a été réalisé en 1988 par Patrick Wintrebert, conservateur des antiquités et objets d'art.

Cet ouvrage est toujours disponible à la vente aux archives au prix de 12 € (+ 3 € de frais de port).



1. In nomine domini Amen, Je Jehenne dauhault femme de sire Julien
2. Daudenfort Considerant la fragilité de nature humaine et
3. que n'est chose plus certaine que de la mort que manie
4. incertame de l'heure d'icelle. Voluntiers pouruoir un salut
5. et moy une fay moy testement deus et ordonnance pour
6. ma dernière volonté en la forme et maniere qui s'ensuit
7. Et premier Je donne moy une adieu moy benoit recateur
8. et le recommand a la benoite vierge marie mere de dieu
9. et monseigneur saint Michel l'angel. Monseigneur saint Denis mon
10. patron et conducteur, a tous apotres et martirs, confes et
11. patron et conducteur, a tous apotres et martirs, confes et
12. moy pour resp la sauoir de moy une faite soit me
13. dieux et enterez en terre sainte laquelle Je esle y l'ord
14. dud saint deus y la chapel de monseigneur saint Julien

A Saint-Omer, comme dans la plupart des villes de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois, les échevins, au bas moyen-âge et sous l'Ancien Régime, exerçaient la moyenne et la basse justice. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, leur juridiction ressortissait recta au conseil provincial d'Artois. Ceux de leurs registres remis au tribunal de district de Saint-Omer en vertu d'un décret de 1791 forment la sous-série 15 B des Archives départementales du Pas-de-Calais, soit le fonds de la justice échevinale de Saint-Omer. Ce fonds subit quelques pertes lors de l'incendie du dépôt des archives générales du département au palais Saint-Vaast d'Arras en 1915, sous l'effet du bombardement allemand. Une partie des documents reflétant les compétences judiciaires de l'échevinage demeurèrent pourtant parmi les archives municipales, où ils se trouvent encore. On rencontre dans la centaine d'articles de la sous-série 15 B de belles séquences de registres aux contrats, aux testaments, aux hypothèques, aux sentences, causes et audiences civiles, de la fin du moyen-âge jusqu'à la Révolution de 1789, et même un registre d'érou des prisons de la ville.

C'est en 1486 que la municipalité, ou magistrat, décida de faire transcrire par son greffier sur un registre les testaments passés devant les échevins, afin d'en garantir l'authenticité et d'en délivrer des expéditions aux intéressés. En effet, à Saint-Omer, les testaments olographes étaient de nulle valeur. C'est à cette heureuse initiative que nous devons de conserver, jusqu'en 1704, des centaines de ces textes, dont les originaux sont depuis longtemps admirés. Presque tous ces actes sont en langue française. Seuls quelques-uns, passés par des paroissiens du quartier flamand, sont rédigés en flamand ; d'autres, plus rares encore, en latin. Le texte est stéréotypé, suivant un formulaire quasi immuable. Les dernières volontés du défunt étaient confiées, sous le contrôle de la juridiction compétente (bailliage royal ou échevinage), aux bons soins de deux à cinq exécuteurs testamentaires, rémunérés sur la succession.

Le présent texte provient du premier des registres de la collection.

Il émane de Jeanne Daverhoul, femme de Julien Daudenfort. Ce dernier, issu d'une puissante famille établie de longue date dans cette ville, fut échevin, lieutenant du mayeur et mayeur lui-même à plusieurs reprises. En 1484, il fonda la chapelle Saint-Julien en l'église Saint-Denis. C'est naturellement dans cette chapelle que sa conjointe choisit de se faire inhumer.

L'alphabet est une gothique cursive sage et mesurée. On y rencontre des lettres polymorphes, telles que l'S : *ſ* initiale (*sire*, ligne 1) ou finale (*plus*, ligne 3), *ſ* interne (*considerant*, ligne 2) en crosse ; l'R : *ʀ* interne (*sire*, ligne 1) ou finale (*prouevoir*, ligne 4), *ʀ* interne (*considerant*, ligne 2) ; l'E majuscule : *ℰ* (et, ligne 11), *ℰ* (et, ligne 7). Comme il se doit dans l'écriture gothique cursive, le deuxième jambage de l'N finale (*amen*, ligne 1), tout comme le jambage de l'H (*Daverhoul*, ligne 1). Remarquer l'élégant trait d'attaque curviligne de l'M (*maniere*, ligne 6) et de l'N (*nature*, ligne 2) initiales. Le P est tracé en un seul *p* (*prouevoir*, ligne 4) ou deux *p* (*patron*, ligne 10) mouvements *v* de la plume. Observer l'écriture gothique tremblée, de plus grand module, qui signale l'alinéa (*Et primes*, ligne 7), selon un usage fréquent du XV^e au XVII^e siècle inclusivement.

Les abréviations par contraction sont marquées par des tildes courbes, horizontales ou verticales : *Jehene* = Jehenne (ligne 1), *feme* = femme (ligne 1), *dauhoul* = Daverhoul (ligne 1), *ensit* = ensuit (ligne 6), *recomande* = recommande (ligne 8), *mons* = monseigneur ou monsieur (ligne 9), *gilement* = généralement (ligne 11), *ihumes* = inhumés (ligne 13), *egle* = eglise (ligne 13). Dans *sepaton* (ligne 12), la double abréviation est signalée par le tilde et par un P barré (*p* = par). Par suspension, *dud* = dudit (ligne 14). L'invocation initiale est en latin : *In nomine Domini* = au nom du seigneur (ligne 1). Enfin, noter le *lapsus calami* : *mains* (ligne 3) écrit à la place de « moins ».

N. Buanic

Histoire & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90

Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Jean-Éric IUNG - Coordination : Lydia HUGUET

Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation / Impression : Imprimerie SENSEY - Saint-Laurent-Blangy

Tirage : 2500 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2005 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2005

ABONNEMENT

A reproduire sur papier libre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Prix : 2 € à l'unité

ou 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à : Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 32, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09